

Soins de Santé

Circulaire OA no 2024/23 du 29-1-2024

Applicable à partir de 1/02/2024

62 /1535 63 /1516

Instructions comptables et statistiques; Trajet de soins autour du patient pré- et post-transplantation d'organe abdominal; 01-02-2024.

Lors du Comité de l'assurance du 27 novembre 2023 (note CSS 2023/331), la convention « Trajet de soins autour du patient pré- et post-transplantation d'organe abdominal » a été approuvée.

Les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

a) Ajout de pseudo-codes

- 400750-400761: Intervention globale pour l'organisation, la coordination et l'administration de la concertation-préhabilitation, y compris la participation à cette dernière, dans le cadre du trajet de soins de préhabilitation tant de l'équipe de base que des invitations supplémentaires ad hoc d'autres dispensateurs de soins attachés au centre de transplantation.
- 400772-400783: Le forfait évaluation préhabilitation est l'indemnité globale pour les évaluations de kinésithérapie, psychothérapie, diététique et l'évaluation sociale.
- 400794 : Le forfait annuel préhabilitation couvre toutes les prestations des soins de préhabilitation à l'exception de l'évaluation, de la concertation et des prestations de kinésithérapie ambulatoires durant la période pré-transplantation dans le cadre de la présente convention
- 400816 : Séance de kinésithérapie individuelle lors d'une préhabilitation pour l'intervention dans laquelle l'apport personnel du kinésithérapeute par bénéficiaire atteint une durée globale moyenne de 45 minutes.
- 400831-400842: Examen d'admission avec établissement du dossier de traitement et d'un plan de préhabilitation détaillé en fonction de l'affection et adapté au patient.
- 400853 : Indemnité forfaitaire pour la coordination du contenu du processus de préhabilitation.
- 400875-400886: Intervention globale pour l'organisation, la coordination et l'administration de la concertation-réhabilitation, y compris la participation à cette dernière, dans le cadre du trajet de soins de réhabilitation tant de l'équipe de base que des invitations supplémentaires ad hoc d'autres dispensateurs de soins attachés au centre de transplantation.
- 400890-400901: Le forfait évaluation réhabilitation est l'indemnité globale pour les évaluations de kinésithérapie, psychothérapie, diététique et l'évaluation sociale.

- 400912 : Le forfait annuel réhabilitation couvre toutes les prestations des soins de préhabilitation à l'exception de l'évaluation, de la concertation et des prestations de kinésithérapie ambulatoires durant la période pré-transplantation dans le cadre de la présente convention
- 400934 : Séance de kinésithérapie individuelle lors d'une réhabilitation pour l'intervention dans laquelle l'apport personnel du kinésithérapeute par bénéficiaire atteint une durée globale moyenne de 45 minutes.
- 400956-400960: Examen d'admission avec établissement du dossier de traitement et d'un plan de réhabilitation détaillé en fonction de l'affection et adapté au patient.
- 400971 : Indemnité forfaitaire pour la coordination du contenu du processus de réhabilitation
- 400993-401004: Intervention globale pour l'organisation, la coordination et l'administration de la concertation-préhabilitation, y compris la participation à cette dernière, dans le cadre du trajet de soins de préhabilitation tant de l'équipe de base que des invitations supplémentaires ad hoc d'autres dispensateurs de soins attachés au centre de transplantation et au centre de dialyse.
- 401015-401026: Le forfait évaluation préhabilitation est l'indemnité globale pour les évaluations de kinésithérapie, psychothérapie, diététique et l'évaluation sociale.
- 401030 : Le forfait annuel préhabilitation couvre toutes les prestations des soins de préhabilitation à l'exception de l'évaluation, de la concertation et des prestations de kinésithérapie ambulatoires durant la période pré-transplantation dans le cadre de la présente convention
- 401052 : Séance de kinésithérapie individuelle lors d'une préhabilitation pour l'intervention dans laquelle l'apport personnel du kinésithérapeute par bénéficiaire atteint une durée globale moyenne de 45 minutes.
- 401074-401085: Examen d'admission avec établissement du dossier de traitement et d'un plan de préhabilitation détaillé en fonction de l'affection et adapté au patient.
- 401096 : Indemnité forfaitaire pour la coordination du contenu du processus de préhabilitation.
- 401111-401122: Intervention globale pour l'organisation, la coordination et l'administration de la concertation-réhabilitation, y compris la participation à cette dernière, dans le cadre du trajet de soins de réhabilitation tant de l'équipe de base que des invitations supplémentaires ad hoc d'autres dispensateurs de soins attachés au centre de transplantation et au centre de dialyse.
- 401133-401144: Le forfait évaluation réhabilitation est l'indemnité globale pour les évaluations de kinésithérapie, psychothérapie, diététique et l'évaluation sociale.
- 401155 : Le forfait annuel réhabilitation couvre toutes les prestations des soins de préhabilitation à l'exception de l'évaluation, de la concertation et des prestations de kinésithérapie ambulatoires durant la période pré-transplantation dans le cadre de la présente convention
- 401170 : Séance de kinésithérapie individuelle lors d'une réhabilitation pour l'intervention dans laquelle l'apport personnel du kinésithérapeute par bénéficiaire atteint une durée globale moyenne de 45 minutes.

401192-401203: Examen d'admission avec établissement du dossier de traitement et d'un plan de réhabilitation détaillé en fonction de l'affection et adapté au patient.

401214 : Indemnité forfaitaire pour la coordination du contenu du processus de réhabilitation

Intervention AMI : dépenses - nombre de cas - pas de jours

Ticket modérateur : pas de dépenses – pas de cas - pas de jours

b) Date d'application

La modification susmentionnée est d'application pour les prestations à partir du **01/02/2024**.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :